

Le Courrier parlementaire©

Édition du jeudi 12 juin 2008

15e année de publication

Service quotidien d'information parlementaire et gouvernementale

À lire dans cette édition de 12 pages:(1) PL 55: Adopté. La ministre Boulet fait adopter l'amendement réduisant la puissance des cyclomoteurs+(2) P.L. 82 omnibus municipal: Plus d'argent pour les centres du 9-1-1. L'opposition est d'accord avec la ministre!+(3) Les patrons qui ont un employeur: Les cadres du public et du parapublic en campagne pour être officiellement reconnus+ (4) Conditions de vie des Inuits: détérioration? Ici et là sur la scène parlementaire et gouvernementale+ (5) Gestion des déchets: Les députés misent sur l'éducation du public et les mesures gouvernementales+ (6) Nominations des mandarins: L'opposition adéquate exige un droit de regard des parlementaires+ (7) Encadrement de la procréation assistée : Le financement ne peut être dissocié du P.L. 23, maintient l'Opposition officielle+ (8) Nominations des ministres+(9) L'UQAM et l'îlot Voyageur: «Mémoire sélective» des deux côtés de la Chambre?

(3) Les patrons qui ont un employeur

Les cadres du public et du parapublic en campagne pour être officiellement reconnus

Le Courrier parlementaire© du jeudi 12 juin 2008

D'ici cinq ans, il faudra remplacer pas moins de 4 000 cadres dans le secteur public et les associations qui représentent ces derniers craignent que la tâche ne soit pas facile ou encore que l'on comble des postes avec des gens qui ne sont pas nécessairement les mieux qualifiés. L'État a besoin d'être géré par des gens hautement compétents et le remplacement des cadres qui partent à la retraite est devenu un enjeu majeur qui, cependant, retient peu l'attention, déplorent les porte-parole de l'Interassociation des cadres du Québec.

Cette dernière regroupe une quinzaine d'associations allant des cadres du gouvernement aux cadres des collèges en passant par ceux du réseau de la santé, de l'éducation et des municipalités. Ce regroupement compte environ 30 000 membres. Le salaire annuel moyen d'un cadre de la fonction publique est de 75 000\$.

Une tâche de plus en plus lourde

On demande beaucoup aux cadres mais ils n'ont pas droit de négocier leurs conditions de

travail et ces gestionnaires disent qu'ils en ont assez de cette situation. Ils exigent la reconnaissance d'un tel droit et la mise en place d'un mécanisme indépendant de règlement de conflits, et non par le biais d'un comité interministériel. Ils évacuent cependant toute demande d'obtention d'un droit de grève et se disent peu intéressés à négocier les conditions salariales. On veut seulement négocier le normatif, disent-ils.

Ces cadres sont à la fois des patrons et des employés, expliquent-ils, une situation qui n'est pas toujours facile à vivre et le temps est venu, selon eux, de travailler à éliminer les irritants. Cependant, ça ne peut se faire qu'avec un vrai régime de négociation plutôt que par le biais du processus de consultation en vigueur actuellement. De plus en plus, on demande aux cadres de gérer des effectifs plus imposants, d'offrir plus de service, souvent sur un territoire plus vaste avec des moyens financiers moins importants qu'auparavant estiment leurs porte-parole.

La relève: un enjeu majeur

D'ailleurs, font-ils remarquer, plusieurs qui seraient prêts à assumer un poste de direction préfèrent souvent rester là où ils sont, dans les rangs des syndiqués, où la protection est plus grande estime le vice-président et directeur général de l'Association des cadres du gouvernement, **Mario Lecompte**. Son collègue **François Jean**, p.d.g. de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux abonde.

Bien des professionnels regardent le quotidien des cadres et décident qu'ils n'en veulent pas. Ils ne souhaitent pas de promotion à un poste où le travail est compliqué, exigeant, alors même que le harcèlement psychologique devient de plus en plus une arme syndicale. En plus, une fois devenus cadres, ils perdent le pouvoir de négocier leurs conditions de travail. Au mieux on les consulte, mais pas toujours, puis on impose.

Ce que l'on demande, dit M. Jean, c'est de reconnaître que les cadres qui sont à la fois des patrons et des salariés ont aussi des «droits comme employés». Pour aider à assurer une relève de qualité, cette demande est un incontournable, selon lui et ses collègues.

Une proposition de Guide

En avril dernier, après des mois de discussions entreprises en septembre 2007 avec le gouvernement, l'Interassociation des cadres du Québec a décidé qu'elle lancerait une campagne pour se faire reconnaître comme porte-parole officiel des gestionnaires des secteurs public et parapublic. Nos membres ne sont pas reconnus à «leur juste valeur et leur apport à la prestation de services aux citoyens est mal compris et sous-évalué.» Le gouvernement avait répliqué, quelques semaines plutôt, aux demandes des cadres, en offrant d'adopter un Guide de bonne gouvernance qui répondait, en partie, à certains irritants soulevés. Mais le Guide ne préconise pas la reconnaissance officielle des associations ni l'obligation au gouvernement de négocier de bonne foi avec elles ni non plus la mise en place d'un mécanisme indépendant pour régler les litiges.

Devant le tribunal?

Les cadres entendent appuyer leurs arguments, entre autres, sur un récent jugement de la

Cour suprême qui, eu égard à une décision d'un tribunal de la Colombie-Britannique, reprochait au gouvernement de cette province de ne pas avoir négocié de bonne foi avec des groupes reconnus de ses employés de la santé. Les cadres du réseau de la santé, particulièrement, se disent prêts à traîner Québec devant le tribunal pour obtenir un jugement déclaratoire forçant le Conseil du trésor à «négocier de bonne foi» avec les associations de cadres qui sont déjà reconnues officiellement par décret.

Nano ouverture

Du côté du gouvernement, on ne peut pas dire que l'ouverture soit très grande. Tant au Travail qu'au Conseil du trésor, on demeure plutôt fermé à l'idée d'entreprendre un processus de négociation formelle avec les associations de cadres. Il n'est pas question nous dit-on qu'on se retrouve avec une convention collective des cadres. La reconnaissance officielle des associations, certaines le sont déjà par décrets, d'autres pas, semble cependant moins litigieuse. «On est prêt à regarder ça,» a-t-on expliqué au *Courrier parlementaire*©.

Pour l'opposition officielle adéquate, c'est un peu la même réaction. Oui à la reconnaissance, mais non à la négociation formelle a expliqué son porte-parole, le député Jean-François Thérien. «Un cadre qui représente un employeur en milieu de travail ne peut pas être en même temps une sorte de syndiqué.» Au Parti Québécois on est toujours en réflexion sur la question.